

***Champs obligatoires**

Unité* :

- Caire (Louvette) Compagnie (Guide) Patrouille libre guide Feu (Guide-Ainée)
 Meute (Louveteau) Troupe (Scout) Patrouille libre scoute Clan (Routier)

Enfant (Adhérent) :

Nom d'usage* :
 Adresse* (si différente des responsables de l'enfant) :
 Code Postal* :
 Date de naissance* :
 Commune de naissance* :
 Téléphone :
 Portable (de l'enfant) :
 Cie d'assurance :

Numéro d'adhérent :
 Prénom* :
 Ville* :
 Code postal de naissance* :
 Pays de naissance :
 Courriel (de l'enfant) :
 Contrat RC familial :

Responsables de l'enfant : père/mère/représentants légaux

Nom d'usage* :	Nom d'usage* :
Nom de naissance* :	Nom de naissance* :
Prénom* :	Prénom* :
Adresse/Code postal/Ville* :	Adresse/Code postal/Ville* :
Portable* :	Portable* :
Courriel* :	Courriel* :
Si membre de l'AGSE <input type="checkbox"/>	Si membre de l'AGSE <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Parent : je suis un(e) ancienne(e) Guide/Scout d'Europe, je souhaite m'inscrire gratuitement au RASSO, l'association des aînés et anciens de l'AGSE.	<input type="checkbox"/> Parent : je suis un(e) ancienne(e) Guide/Scout d'Europe, je souhaite m'inscrire gratuitement au RASSO, l'association des aînés et anciens de l'AGSE.

A noter : l'adresse postale et le courriel du payeur sont des informations indispensables (reçu fiscal / justificatif de paiement d'une cotisation)

Rattachement familial – adhérents de l'AGSE pour 2022/2023

Structure = Unité

Frère/sœur :	Prénom :	Structure :
Frère/sœur :	Prénom :	Structure :
Frère/sœur :	Prénom :	Structure :
Frère/sœur :	Prénom :	Structure :
Frère/sœur :	Prénom :	Structure :

Adhésion :

Adhésion de soutien donnant droit à un reçu fiscal, à partir de 120 €.

Information sur les dons/reçus fiscaux :

L'adhésion de soutien à partir de 120 € (hors participation aux frais de groupe) au mouvement permet d'obtenir un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôts de 66%. Par exemple, **une adhésion de soutien de 180 € revient à ne payer que 60 €.**

Le reçu fiscal de Don aux Œuvres, à joindre à la prochaine déclaration de revenu, vous est automatiquement adressé par courriel.

Adhésion simple : le tarif dégressif proposé aux familles ne concerne que les louvettes/louveteaux, éclaireurs/éclaireuses et guide-aînées/routiers d'une même fratrie.

- ✓ 1^e enfant : 81 €
- ✓ 2^e enfant : 60 €
- ✓ À partir du 3^e enfant : 39 €

Le tarif dégressif ne concerne pas les adhérents encadrants.

- Majoration pour les éclaireurs et éclaireuses des structures marines (ne donne pas droit à un reçu fiscal) : +30 €
 Frais de participation au groupe : €
 Don complémentaire à l'association : €

Mode de règlement de l'adhésion :

- Paiement en ligne sécurisé (un lien de paiement vous sera envoyé au courriel renseigné ci-dessus).
 Paiement « autres » (chèque, espèces, chèques vacances, virement).

Le paiement total ou partiel d'une adhésion de soutien donnant droit à un reçu fiscal en **espèces ou chèques vacances** ne sera pas accepté.

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant identifié ci-dessus :

- Ai pris connaissance de toutes les informations notifiées dans ce document,
- **Autorise l'enfant à participer aux activités de l'unité, qui comprennent des activités en autonomie à partir de l'âge éclairciseur/éclairciseur,**
- Ai pris connaissance de la charte pour une maison sûre : disponible sur la page Protection des mineurs sur le site internet.
- M'engage à ne pas communiquer à des tiers extérieurs à l'association les adresses, numéros de téléphone et adresses électroniques des membres de l'association auxquels j'aurai accès sans l'accord préalable des intéressés.
- Autorise les membres de l'équipe d'encadrement ou d'autres parents à transporter leur enfant en voiture à titre exceptionnel.

Merci de cocher les cases correspondantes pour autoriser l'association à réaliser les actions suivantes :

- Fixation de l'image de mon enfant sur toutes photographies et vidéos à l'occasion des activités et utilisation par l'association pour sa propre communication notamment ses revues, brochures et sites internet,
- Communication à Carrick de nos coordonnées pour l'envoi du catalogue annuel.
- Inscription au Rasso, l'association des Aînés et anciens Guides et Scouts d'Europe pour les + de 18 ans (recevoir sa newsletter et bénéficier gratuitement des contenus et services du RASSO) - Communication des coordonnées de mon enfant au Rasso afin de lui proposer d'en devenir membre à sa majorité.

L'adhésion de mon enfant lui permet de recevoir une revue, je choisis :

- 1 exemplaire par famille (par défaut)
- 1 exemplaire par adhérent (sur demande)

Ci-joint la fiche sanitaire de liaison de l'enfant.

Fait à : _____ le : _____

Signature du ou des responsables légaux de l'enfant :

Données personnelles :

Toutes les informations recueillies sont nécessaires pour l'inscription et la participation aux activités de l'association. Elles sont destinées aux services administratifs de l'association, à ses bénévoles, et, le cas échéant, à ses sous-traitants et partenaires. Pour en savoir plus sur les traitements mis en œuvre par l'association, vous pouvez accéder à notre politique de confidentialité sur notre site internet ou sur demande. Vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données par l'association, vous pouvez adresser votre demande à : donnees-personnelles@scouts-europe.org

Le projet éducatif de l'Association des Guides et Scouts d'Europe

présente les objectifs, les principes, les méthodes des Guides et Scouts d'Europe que s'efforcent de mettre en œuvre 7 000 chefs et cheftaines entièrement bénévoles du mouvement. Il vous a été remis par le chef d'unité. Vous pouvez aussi le consulter sur le site internet : www.scouts-europe.org, sur la page « Nous connaître » Vous trouverez également sur ce site toute l'actualité et beaucoup d'informations sur les Guides et Scouts d'Europe.

Comment vit l'association

Notre association de 35000 adhérents, agréée par l'Etat depuis 1970 a pour ressources principales :

1. les adhésions versées par ses membres (80%)
2. la collecte des calendriers en début d'année scolaire (18%).

C'est avec ces seules recettes et quelques subventions nationales et locales que l'association doit vivre et assurer la gestion qu'en attendent ses membres.

L'association accepte bien volontiers des aides, soit sous la forme d'adhésions de soutien, soit sous la forme de dons.

Dans les deux cas, les donateurs reçoivent un reçu fiscal pour dons aux œuvres et bénéficient d'une réduction de l'impôt sur le revenu.

Le chef d'unité

est le responsable direct de votre enfant pendant les activités. Il est aidé par un chef ou une cheftaine de groupe qui représente le mouvement localement et auprès duquel vous pouvez vous adresser pour des questions, des suggestions, des propositions d'aide. Il établit le programme pédagogique de l'unité qu'il vous communique en début d'année et de trimestre, à l'occasion de réunions de parents.

Quelques informations juridiques et pratiques

Nous vous recommandons de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels qui résulteraient du fait de votre enfant (du type assurance individuelle accidents ou extra-scolaire).

Nous vous rappelons que, même pendant des activités scoutées, les parents restent légalement responsables des dommages causés par leur enfant mineur. Vérifiez que votre assurance "chef de famille" ou "multirisques habitation" couvre bien votre responsabilité.

Ci-dessous les éléments principaux du contrat d'assurances de l'association.

Le Mouvement a souscrit un contrat auprès de la Mutuelle Saint Christophe Assurances.

Cette assurance comprise dans les cotisations regroupe :

1. Responsabilité civile organisateur
Cette garantie couvre les mises en cause de l'Association ou de ses membres du fait des activités scoutées (accidents corporels ou dégâts matériels).

2. Individuelle Accident des adhérents

En cas d'accidents au cours de nos activités occasionnant des préjudices corporels, une indemnisation est prévue pour tous les membres même si la responsabilité du Mouvement n'est pas en cause.

- L'individuelle Accident intervient en complément après remboursement des soins par la sécurité sociale et par votre mutuelle.

- Attention : cette garantie ne couvre pas les affaires personnelles.

3. Assurance assistance et rapatriement

Depuis le monde entier vers le domicile en France de l'adhérent, l'assistance juridique, le rapatriement médical, le remboursement des frais médicaux à l'étranger, d'incident ou d'accident de toute nature à l'étranger sont pris en charge.



Protection des mineurs

Dans le cadre de tes activités scoutées, si tu es témoin ou victime d'un acte de maltraitance mettant en cause l'intégrité physique, morale, intellectuelle ou spirituelle, tu peux écrire à la commission Saint Nicolas : commission-saint-nicolas@scouts-europe.org